

## **POLE ANIMATION, JEUNESSE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE**

Développement des pratiques sportives  
IB

Metz, le 27 mai 2010

# **13**

## **R A P P O R T**

### **OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la ville, la Commission des Sports réunie le 27 avril dernier, propose d'attribuer aux clubs sportifs des subventions pour manifestations pour un montant global de 51 000 €.

Plusieurs disciplines sont concernées : la randonnée avec la 2<sup>ème</sup> édition de la « Cuculotinne » qui permettra à environ 1 000 participants de découvrir le patrimoine de Queuleu sachant que plusieurs animations sont prévues sur le parcours ; le kayak avec le Challenge Jeunes qui regroupera 120 compétiteurs ayant participé au Championnat Régional Jeunes ; le golf avec la Coupe de la Ville qui rassemblera les meilleurs golfeurs de toute la région ; le rugby avec la 7<sup>ème</sup> édition du Challenge Julien Lajoye à laquelle participeront les jeunes de moins de 15 ans issus de grands centres formateurs nationaux, des sélections régionales et d'équipes étrangères dont un club Italien ; le VTT avec la 15<sup>ème</sup> édition de la Randonnée des Lavoirs qui accueillera environ 2 500 participants venant de Belgique, d'Allemagne et du Luxembourg.

Enfin un évènement sportif important est prévu : le Meeting Metz Moselle Athlélor qui se déroulera le 29 juin prochain au Stade Dezavelle. Cette 5<sup>ème</sup> édition réunira quelques unes des stars de l'athlétisme français, voire mondial. Ce meeting servira également d'épreuve de sélection pour les meilleurs juniors français et pour les Championnats du Monde Juniors de Moncton (Canada). En parallèle de ce programme sportif, aura également lieu la traditionnelle course de 10 kilomètres qui donnera un aspect plus populaire et plus festif à cette manifestation.

La Commission propose également de verser une subvention de fonctionnement de 700 € au Club d'Echecs Metz Fischer qui développe une activité échecs au sein de l'Ecole de la Corchade. Cette école a d'ailleurs été classée vice-championne de Moselle par équipe pour la saison sportive 2009/2010.

La Commission propose de verser une subvention de 21 450 € à l'association Athlétisme Metz Métropole. Cette subvention permettra au club de recruter directement, à partir de juillet 2010, un éducateur en remplacement de celui qui était mis à disposition de l'association par la Ville et qui a fait valoir ses droits à la retraite (17 500 €), le solde (3 950 €) représentant le montant des vacations payées par l'association Athlétisme Metz Métropole pour renforcer l'encadrement et l'entraînement des jeunes au cours de la saison sportive 2009/2010.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante.

## MOTION

### OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour montant de 73 150 € :

#### Subventions pour manifestations

- ASPTT Metz	1 200 €
2 <sup>ème</sup> édition de la Cuculotinne (20 juin 2010)	
- Kayak Club de Metz	500 €
Challenge Jeunes (26 et 27 juin 2010)	
- Athlétisme Metz Métropole	45 000 €
5 <sup>ème</sup> édition du Meeting Metz Moselle Athlélor (29 juin 2010)	
(Cette subvention sera versée en deux fois : 30 000 € à la signature de la convention et 15 000 € sur présentation du bilan financier de cette manifestation)	
- Association Sportive du Gardengolf de Metz Technopôle	800 €
Coupe de la Ville (22 août 2010)	
- Rugby Club de Metz Moselle	2 000 €
7 <sup>ème</sup> Challenge Julien Lajoye (25 septembre 2010)	
- ASPTT Metz Métropole	1 500 €
15 <sup>ème</sup> édition de la Randonnée des Lavoirs (26 septembre 2010)	

#### Subvention de fonctionnement

- Club d'Echecs Metz Fischer	700 €
- Athlétisme Metz Métropole	21 450 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,  
L'Adjoint au Maire

Jacques TRON